

## Bilan du dispositif : Dentiste à Coubron (93) 24 juin / 22 juillet 2002

### **1. Objectifs du dispositif**

Dans le cadre d'une campagne d'information sur le risque de transmission d'agents viraux de patients ayant bénéficié de soins dans un cabinet dentaire de Seine-St-Denis présentant des manquements graves aux règles d'hygiène, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité a sollicité Sida Info Service afin de mettre en place un dispositif téléphonique pour orienter les patients concernés vers le système de soins pour le dépistage et éventuellement une prise en charge médicale en cas de séropositivité.

### **2. Organisation et calendrier de l'opération**

Le numéro vert mis en place correspond au 0 800 150 160, numéro anonyme et gratuit, ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h, du 24 juin au 22 juillet 2002. A partir des informations recueillies par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) de Seine-St-Denis, des courriers ont été adressés par vagues successives à ces personnes en les invitant à consulter leur médecin généraliste habituel en vue de pratiquer un test de dépistage concernant notamment les hépatites et le VIH. Au total, 208 courriers ont été adressés à des patients ayant consulté au sein de ce cabinet au cours des deux années précédentes.

Dans le même temps, des communiqués de presse ont été rédigés pour parution dans les quotidiens locaux. Au moins deux articles de presse sont parus dans des éditions locales, dont un en date 26 juin 2002 dans le journal Le Parisien et faisant référence à la campagne mise en oeuvre conjointement par la DDASS 93 et la Direction générale de la santé (DGS).

L'équipe d'écouterants du dispositif VIH info soignants est mobilisée pour répondre dans le cadre de cette opération, soit huit écouterants. Ces écouterants sont tous issus du domaine de la santé et de formation médicale (médecins, infirmiers, dentiste...).

Une formation des écoutants a été réalisée, en s'appuyant sur les informations transmises par la DDASS 93 et la DGS. Entre autres l'historique des démarches, les risques infectieux les plus importants...

### **3. Appels reçus**

Le dispositif a été globalement sollicité et n'a pas engendré de mouvement massif de panique parmi la population concernée. Cela a entre autres été facilité par le courrier adressé aux patients du cabinet, détaillant largement la conduite à tenir et renvoyant vers le numéro mis à disposition dans le but d'obtenir une information complémentaire.

Ainsi 193 sollicitations ont été enregistrées aux heures d'ouverture du service entre le 24 juin et le 22 juillet 2002. 89 ont été décrochés par un écoutant (soit 46 % des appels reçus en service ouvert). 36 ont donné lieu à un entretien. Les appelants étaient quasi exclusivement des patients du cabinet incriminé (18) ou des proches de patient du cabinet (12). Une forte majorité d'entre eux appelaient suite au courrier reçu de la DDASS (22), mais également suite à l'article de presse (7) ou grâce au bouche à oreille (5). Les personnes ayant sollicité le dispositif appelaient très majoritairement de Seine-St-Denis (23).

La très grande majorité des entretiens concernaient des soins réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, dont 4 personnes affirmant avoir encore reçu des soins depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Seuls quatre entretiens concernaient des soins réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Les soins dispensés concernaient essentiellement des soins dentaires courant (16) ou des prothèses (16). 8 personnes ont fait référence à des soins d'extraction et 5 à des soins de dévitalisation.

La plupart des appelants ont fait l'objet d'une orientation vers le système de santé ou de prise en charge médicale. 17 personnes ont été orientées vers une consultation de médecine générale et 10 vers un centre de dépistage anonyme et gratuit. D'autres demandes d'orientation ont dû être formulées au cours de l'entretien : 5 personnes ont ainsi été orientées vers leur caisse de sécurité sociale et 4 vers leur mutuelle (concernant la prise en charge notamment des éventuels examens).